

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'heure décisive est proche. Nous croyons à un refus total et à un ultimatum imminent. — Un retour en arrière opportun. — Les statistiques ont du bon. — L'internationalisation du canal de Kiel aura d'heureux résultats pour le commerce français. — Les grèves.

L'heure décisive est proche. Les Alliés diront aux Boches, ce soir ou demain, que leurs contre-propositions sont inacceptables et qu'il faut se prononcer sur les clauses imposées par un OUI ou par un NON.

Comme l'observe la « Feuille d'Information », les manifestations récentes de l'opinion allemande sont de nature à nous éclairer sur le sens que l'Allemagne attacherait à toute faiblesse ou concession. A propos du transport des troupes polonaises par Dantzig nous avons fait droit sur un point de détail à une réclamation allemande : voici ce qu'on lisait, quelques jours après, dans le « Tag » du 9 mai à propos des conditions de Paix : « Nous devons... protester énergiquement, faire entendre un NON résolu. Le peuple allemand n'a pas jusqu'à présent fait entendre ce NON. Aussi a-t-il subi outrage sur outrage. Lorsqu'enfin nous avons risqué un NON hésitant dans la question de Dantzig nous eûmes satisfaction dans une certaine mesure. »

Que ce langage nous serve d'avertissement ; si nous céditions à l'Allemagne quand elle dit NON, elle aurait vite fait de prendre goût au jeu et de s'enhardir. Le langage de la force qui impose est le seul qu'elle comprenne. Si nous l'oublions, nous pourrions avoir à nous en repentir.

Mais nous persistons à croire qu'il y a unanimité chez les Quatre pour prononcer un NON énergique qui sera suivi d'un ultimatum retentissant.

Et peu après on constatera le bon effet du procédé !

Le moment est opportun pour signaler un aveu ennemi de la défaite allemande et pour prouver que les clauses du Traité sont d'une modération exagérée auprès de ce que nous aurions pu obtenir en achevant, le 11 novembre 1918, l'écrasement des Barbares. Voici :

Le « Berliner Tageblatt » signale une brochure remarquable que Karl Vetter vient de faire paraître : « La faute de Ludendorff ». L'auteur décrit la situation de l'armée allemande depuis le mois de juillet 1918. « Il montre comment l'armée a commencé à succomber à partir du moment où les positions n'étaient plus tenables en raison de la supériorité militaire des ennemis. Si l'armistice n'avait pas pu être conclu au mois de novembre, quatre ou cinq semaines plus tard il aurait fallu subir des épreuves encore plus dures ; les débris de l'armée auraient été hâchés sur le sol allemand ; le pays rhénan, le pays de Bade, la Westphalie auraient été ravagés et, à l'intérieur de l'Allemagne, aurait surgi une anarchie plus terrible et plus dévastatrice qu'en Russie. Les horreurs de la guerre de Trente ans auraient pâli devant la misère nouvelle l'Allemagne serait devenue une république bolcheviste des Soviets. La terreur aurait triomphé ; nous serions morts de faim. »

Le « Berliner Tageblatt » déclare que cette brochure est un grave réquisitoire prononcé contre les grands et petits Ludendorff et contre tous ces pseudo-historiens qui veulent maintenant raconter au peuple allemand que si le front avait tenu six semaines encore l'ennemi succombait.

Enregistrons cet aveu. Il vient apporter une confirmation (qui n'était guère nécessaire, tant la chose est évidente) à l'étude si claire et documentée de notre G. Q. G. récemment publiée et prouvant que l'armée allemande en déroute était, le 11 novembre, à la veille d'un désastre sans précédent. Ce n'est pas 4 ou 5 semaines mais 4 ou 5 jours plus tard que les débris de l'armée allemande disloquée, désemparée, allaient être pris comme dans les mailles d'un gigantesque filet qui s'abattait sur eux, notre Sedan, de sinistre mémoire n'était rien à côté du désastre qui allait supprimer l'armée allemande. Le 20 novembre, la cavalerie de l'Entente, n'ayant plus devant elle que des débris d'armée sans capacité de résistance pouvait

sans coup férir marcher droit sur Berlin.

Nos troupes allaient occuper toute l'Allemagne, sans tirer un coup de canon, dans une foudroyante marche en avant rappelant les campagnes de Napoléon. L'Allemagne alors, se serait vraiment sentie vaincue. Elle ne pourrait pas, comme aujourd'hui, s'étant ressaisie après le premier mouvement d'épouvante passé, relever la tête et soutenir impudemment qu'elle n'a pas été vaincue mais qu'elle s'est retirée volontairement du territoire français et belge pour rendre possible une paix juste.

Nous n'aurions pas infligé à ses habitants ni à ses villes les souffrances et les mutilations que les nôtres ont souffertes pendant quatre ans sous sa domination, car nous ne saurions nous abaisser jusqu'à ses procédés criminels et l'esprit de basse vengeance nous est étranger. Mais nous aurions repris sur place tout ce que l'Allemagne nous avait volé. Nous aurions réquisitionné à notre tour l'équivalent de ce qu'elle avait détruit chez nous. Nous aurions saisi sur place les richesses qu'elle cherche aujourd'hui à nous dissimuler et il lui aurait été plus difficile de soutenir, sous nos yeux, son mensonge de misère et de détresse.

Alors on n'aurait pas vu, comme aujourd'hui, les malheureux habitants des régions libérées coucher sur le sol, tandis que les Allemands responsables de leur dénuement dorment dans de bons lits, souvent pillés dans nos villes martyres. Et l'on ne verrait pas la France innocente pier sous le fardeau d'une dette de guerre qui devrait retomber en justice stricte sur le peuple coupable de l'agression criminelle.

Mais les Nations de l'Entente n'ont pas voulu verser le sang une heure de plus qu'il n'était nécessaire. Elles se sont refusées la satisfaction de paraître leur victoire, de la rendre éclatante et indiscutable même pour la mauvaise foi allemande. Quand nous songeons aux jeunes hommes aujourd'hui vivants et qui seraient tombés en Lorraine le 14 novembre au cours du suprême combat où les restes de l'armée allemande allaient s'ensevelir, nous ne regrettons pas d'avoir déposé les armes sans exploiter à fond notre victoire de 4 mois.

Il n'y a pas lieu d'être extrêmement surpris que l'Allemagne nous récompense de notre humanité et de notre générosité par une indignation hypocrite contre les conditions de paix très modérées, qu'elle devait attendre beaucoup plus dures et que nous étions en mesure de lui imposer beaucoup plus dures. Nous n'avons pas à compter de sa part sur un meilleur procédé. Mais il serait excessif que notre humanité allât jusqu'à faire l'ombre d'une concession sur le Traité actuel, déjà trop modéré !

Les statistiques ont du bon. Nous entendons le prouver incontinent en empruntant quelques chiffres à une étude du Comité Duplex :

En venant au monde, un petit Français va être grevé d'une dette annuelle, susceptible d'accroissement continu, mais non d'extinction, que l'on peut évaluer à plus de 650 francs. Toute sa vie, il trainera ce boulet original dont il n'est pas responsable, qu'il doit à l'Allemagne, et dont il comprendra mal ou pas qu'on n'ait pas rejeté la plus lourde partie sur l'Allemand maudit qui lui, en venant au monde, n'a à supporter que 300 marks de charges.

Devenu grand, quand il travaillera, il verra le produit de son travail employé jusqu'à concurrence de 15, 20, 35, 40 0/0, peut-être plus, à payer les dettes occasionnées par l'agression allemande.

A la quatrième génération, il ne restera rien de la fortune qui pouvait lui venir de ses ascendants... N'est-ce pas excessif ? Et penser qu'il se trouve encore des gens chez nous pour dire que l'on fait trop payer aux Allemands vaincus !

C'est inconcevable. Il n'est pas équitable en effet que nous supportions d'aussi lourdes charges, quand nous avons déjà tellement pâti, et que, de par notre situation géographique même, nous sommes encore exposés à pâtir aux prochaines batailles. Après les Boches, ce sont parmi les Alliés ceux qui ont le moins payé en hommes qui devraient le plus payer en argent.

Oui, mais la justice absolue n'est pas de ce monde ! Pourtant sans prétendre atteindre l'absolu, on pourrait

bien ne pas écraser le Français, aussi longtemps que le Boche-agresseur ne succombe pas sous le poids de l'impôt !...

L'internationalisation du canal de Kiel est une clause du traité de Paix grosse d'avantages pour le commerce européen et pour la France en particulier.

Les taxes de passage que prélevaient les Allemands sur les navires étrangers étaient si élevées que presque tout le trafic restait aux mains des armateurs allemands.

Si les navires étrangers ne voulaient pas acquitter la taxe, ils étaient obligés de contourner les côtes danoises et celles du Schlesvig-Holstein. D'où une augmentation sensible du fret.

Le canal devenu public, en quelque sorte, il est possible aux navires de tous les pays du monde de passer en un jour de la mer Baltique à la Mer du Nord.

C'est la fin du monopole que possédaient les lignes allemandes pour les relations entre les pays scandinaves et Hambourg.

Quels sont les avantages qu'en peut retirer la France ? Facilités d'importation de minerais, de soufre, de bois en grume, des poissons conservés de Scandinavie, et surtout des pâtes de bois de Norvège destinées à la fabrication du papier ; augmentation des relations avec la Suède pour l'industrie sidérurgique ; enfin économie de transport pour l'exportation des produits français, agricoles ou manufacturés, dans les pays scandinaves.

Notre commerce avec la Hollande y gagnera aussi. L'internationalisation du canal de Kiel va permettre à cet Etat d'augmenter son cabotage et par conséquent d'adoucir les conditions de vente des produits qu'il importe directement.

Cette conquête commerciale aux dépens de l'Allemagne constitue pour elle un manque à gagner assez considérable. A qui incombera-t-il en réalité ? A l'industrie allemande naguère envahissante, et qui inondait de ses produits notre propre marché, aux dépens de notre industrie nationale qui végétait.

La concurrence avec l'Allemagne pourra désormais être soutenue par la France et par ses Alliés dans de bien meilleures conditions. La prospérité de l'industrie française, le bien-être du travailleur français en profiteront largement.

Le mouvement gréviste est toujours très actif. Aucun changement n'est survenu dans la journée de lundi. Les mineurs du Pas-de-Calais et du Nord ont voté l'ordre du jour de la Fédération proposant la reprise de travail.

Les métallurgistes ont répondu par un manifeste au manifeste des chefs d'industrie. Les maçons et tailleurs de pierre menacent d'abandonner les chantiers si les cheminots se mettent en grève.

La Fédération de la lithographie et du papier attend l'heure de la C. G. T. Cette heure ne doit pas être devancée pour obtenir le maximum de résultats, dit-elle.

Les agents des trésoreries et des recettes ont chargé leur Conseil d'administration de faire aboutir leurs revendications dans le plus bref délai, même devraient-ils, pour en arriver là, se résoudre aux plus graves déterminations, c'est-à-dire la grève.

La situation, comme on le voit, ne s'est pas encore modifiée.

L'utilisation de nos forces hydrauliques

La Chambre perd son temps à discuter des lois d'un intérêt et d'une opportunité contestable alors, qu'elle devrait voter sans retard des projets dont elle est saisie et qu'elle laisse malencontreusement dormir dans ce qu'on appelle « ses cartons ». Au nombre de ces projets qui attendent toujours d'être votés figure celui concernant l'utilisation de nos forces hydrauliques.

Le jour où il sera enfin adopté et mis en pratique nous n'aurons plus à redouter la pénurie de charbon.

On demande à nos usines de se remettre au travail, mais comme le disait récemment M. Maurice Schwob dans le « Phare de la Loire » pour qu'elles puissent travailler il leur faut de l'acier, des tôles. Et pour cela il est indispensable que notre métallurgie puisse leur livrer ces matières premières à un prix raisonnable.

Il faut, par conséquent, qu'elle-même ait le charbon à un prix acceptable et en quantité suffisante.

Les Allemands auront à livrer du charbon (toujours s'ils s'exécutent), et nous aurons le charbon de la Sarre, très insuffisante compensation pour nos mines détruites. Mais il restera un déficit énorme à combler pour satisfaire à tous les autres besoins industriels, et à ceux toujours croissants des chemins de fer, de l'éclairage, etc...

Donc, nouvelle et lourde dime payée à l'étranger. Et comme l'étranger, l'Angleterre en particulier, manquera de charbon et que tout le monde se le disputera, augmentation énorme des prix.

Que faire ? — Exploiter nos ressources. Utiliser nos forces hydrauliques. Elles ont été évaluées à neuf millions de chevaux. Cela ferait 70 à 80 millions de tonnes de charbon par an, plus que notre consommation totale, valant au moins 30 à 40 milliards ?

Un rêve ? — Pas du tout. Dans les Alpes, en 1910, il y avait moins de 500.000 chevaux installés. Au bout de quatre ans de guerre, sous la pression des événements, il y en avait un million. On admet que, l'année prochaine, il y en aura un million et demi, représentant environ 12 millions de tonnes de charbon économisé, c'est-à-dire environ cinq milliards de francs.

Il n'y a pas que les Alpes ; il y a les Pyrénées. Il y a aussi le Massif Central, où des barrages en travers des vallées torrentielles, formant des « réservoirs d'arrêt » des crues, limiteraient les dégâts des inondations, constitueraient des réserves de force pour l'été, et après utilisation de cette énergie (de malfaisante devenue bienfaisante), servirait à l'irrigation agricole et rendrait la vie à nos fleuves, à nos voies navigables, soulageant d'autant nos transports ferrés.

C'est là ce qui est pressé, n'est-ce pas ?

Eh bien, la loi sur l'utilisation des chutes, celle qui doit déclencher tout l'industrie hydro-électrique et donner à notre pays un élan incomparable, cette loi est venue en discussion à une séance du matin, il y a quelque deux mois. Une séance... et puis... plus rien. C'est une loi d'affaires », alors, vous comprenez, toute la politique s'en lave les mains.

(Agence Paris-Télégrammes).

INFORMATIONS

S'ils ne signent pas

Signeront-ils ? Telle est la question. Brockdorff nous donnera la réponse cette semaine ; mais d'ores et déjà, nos précautions sont prises.

Le correspondant d'un journal du matin est allé aux environs de Mayenne visiter les parallèles de départ :

« A Niederselback, nous croisons un groupe d'artillerie lourde de la 117^e Les « 155 » s'alignent dans la grand' rue du village, chacun revêtu de sa housse comme un cheval qu'on choisit après une longue traite mais qui se tient prêt à repartir. A Eppstein, au pied du vieux Burg édenté, pavoisé aux couleurs de France, se dissimule une section d'automitrailleuses, camouflées comme aux heures de guerre.

Les feuilles en cœur, des tilleuls mettent un diadème verdoyant au front glorieusement cabossé de ces vieilles routières des combats. Un peu plus loin des autocanons, d'un modèle tout récent et qui n'ont été encore qu'à la parade, le jour de l'entrée à Metz.

A Glasshutfen, c'est l'artillerie de montagne, les petits canons pass-partout de 66, bijou de mobilité et de précision.

Un pont sur le Rhin en 41 minutes

Le 1^{er} régiment de pontonniers américains vient de réussir un tour de force : un pont de bateaux d'une longueur de 380 mètres jeté sur le Rhin en 41 minutes à Honingén.

Le 2^e régiment de pontonniers avait établi, il y a huit jours, un pont en 58 minutes et demie.

Cent cinquante mille marks ont été la récompense, d'ailleurs bien méritée, du 1^{er} pontonniers.

Le dernier délai accordé à l'Allemagne

Un journal américain affirme que dès que la réponse de l'Entente aura

été présentée à l'Allemagne, la France demande que celle-ci fasse connaître sa décision dans les deux jours. Les Etats-Unis accordent quatre jours et l'Angleterre une semaine.

La situation à Pétrograd

L'état de siège est rigoureusement maintenu à Pétrograd. Les cafés, les théâtres et les cinémas sont fermés. Il est interdit aux soldats et aux marins de se montrer dans les rues, une fois la nuit venue. L'espionnage a pris des proportions énormes. Au cours d'un meeting, Zinovieff a exhorté les prolétaires à surveiller non seulement les bourgeois, mais aussi leurs propres partisans, étant donné qu'un grand nombre de révolutionnaires se sont peints en rouge.

La flotte de haute mer est stationnée à l'embouchure de la Néva et a probablement l'intention de couler plusieurs navires, au cas d'une attaque, afin de bloquer cette entrée. En dépit de tous les bruits contraires, il semble que les Bolchevistes soient décidés à défendre Pétrograd, surtout pour sauvegarder leur prestige politique.

Les affaires de Pologne

La « Politiscne Correspondenz » est informé de Varsovie que la guerre entre la Pologne et l'Allemagne est considérée comme inévitable.

Sommaton à la Hongrie

M. Clemenceau a adressé au gouvernement hongrois un radio-télégramme l'invitant à cesser les attaques contre la Tchéco-Slovaquie, faute de quoi les gouvernements alliés et associés seraient décidés à user de moyens extrêmes pour contraindre la Hongrie à cesser les hostilités.

Le départ de M. Wilson

C'est jeudi matin que l'équipage et les officiers doivent rentrer à bord du « Washington » pour être prêts à partir au premier moment.

M. Wilson remettra son voyage en Belgique, qui devait avoir lieu mardi, le roi Albert souffrant d'un rhume des foies et le conseil des Quatre étant absorbé par la réponse aux contre-propositions allemandes.

L'expiation commence

Des faits extraordinaires et inattendus se sont produits à Constantinople, dans le procès des chefs du parti Union et Progrès, qui furent membres de l'ancien régime. On avait commencé leur procès, lorsque 67 d'entre eux, dont l'ex-grand vizir Saïd Halim, Abas Halim son frère, un certain nombre d'anciens ministres et les principaux membres du comité Union et Progrès, furent soudainement déportés à Malte par les autorités militaires britanniques.

Cette mesure inattendue a produit une impression profonde dans les milieux turcs et un grand soulagement partout comme constituant une preuve de la détermination des alliés conformément aux stipulations du traité de paix, d'exiger le châtiement des crimes contre l'humanité commis pendant la guerre.

Un jeune héros

A Pimorin (Jura), le commandant de gendarmerie a remis la Croix de guerre au jeune berger Roger Bavoux, âgé de 18 ans, cité à l'ordre du 43^e régiment de chasseurs à pied, avec le motif :

« A refusé de donner des renseignements et a eu une belle attitude pendant le bombardement de Saint-Dié. »

Les grèves

Le mouvement ouvrier tendait à s'apaiser. L'accord était fait sur la question des mines. Il paraissait près d'être conclu dans la métallurgie, mais les mineurs du Nord et les métallurgistes n'ont pas accepté les décisions prises lors des réunions tenues au ministère du travail.

Les autres corporations parisiennes n'ont pas repris le travail. Les transports ne sont assurés qu'en faible partie, grâce au concours d'éléments non ouvriers.

Dans les journées de dimanche et de lundi, les grévistes se sont rendus au bois de Vincennes, d'autres au bois de Boulogne ou ont eu lieu un meeting en plein air.

Aucun incident ne s'est produit.

Les cheminots

La situation chez les cheminots reste obscure. La tendance des départements à la conciliation et celle des cheminots parisiens aux mesures extrêmes semblent toujours se tenir en balance et cet état de choses empêche de pronostiquer les décisions futures. On sait que la commission exécutive se réunira jeudi prochain et le comité fédéral vendredi.

Chez les P. T. T.

Le Congrès des P. T. T. de Valence avait voté un ordre du jour contre le traité de paix et décidant de prendre part à une action immédiate et violente de concert avec la C. G. T. pour la conquête de réformes jugées indispensables par le monde du travail.

De nombreux groupements de postiers protestent contre cette décision du Congrès : il y a notamment les postiers de Lyon, de Bordeaux, du Havre, de Pau, de Dijon.

CHRONIQUE LOCALE

Quand votera-t-on ?

Nos députés sont-ils décidés à rendre leur tablier, c'est-à-dire à rentrer dans leurs circonscriptions pour demander le renouvellement du mandat dont ils jouissent depuis 5 ans ?

Nos honorables ne semblent pas pressés. Si nous en croyons les « on dit », ils désireraient rester le plus longtemps possible au pouvoir, de façon à arranger leurs petites affaires de la façon la plus convenable pour eux, bien entendu.

On annonçait tout récemment, que dans certains milieux politiques on demandait que la date des élections fût fixée en mai 1920. D'autre part, on affirme que nos honorables ont tant d'affaires à liquider, qu'il n'est pas possible de faire les élections avant octobre : à la chute des feuilles, quoi !

Qu'y a-t-il de vrai dans ces informations ? Nul ne peut le dire. Mais il est certain que les électeurs ont l'ardent désir de faire leur devoir de citoyen, de procéder au renouvellement des mandats électifs. Que ce désir ne soit pas exprimé avec la même ardeur par les mandataires, personne n'en doute.

Et comme ce sont nos honorables qui doivent fixer eux-mêmes la date de leur retour vers les électeurs, ils retarderont l'échéance le plus longtemps possible.

D'abord, ils doivent ratifier le traité de paix. Cette ratification ne se fera pas en deux séances, comme bien l'on pense. Nombreux seront les honorables qui ne manqueront pas de placer un discours au plus haut point diplomatique.

Puis, il y a la réforme électorale : le Sénat va la discuter. Nul doute que le Sénat ne votera pas le projet voté par la Chambre. Alors, discussions, rediscussions à n'en plus finir : conflits peut-être. Les députés feront l'impossible, pour arranger un système électoral qui assurera leur réélection.

C'est humain, c'est parlementaire, n'en disconvions pas. Comme ce sont eux qui profitent de la cuisine électorale, il est normal qu'ils préparent la sauce à leur goût, bien qu'il paraisse logique que ce soient les électeurs qui, aux élections prochaines, imposent leur volonté en votant pour telle ou telle réforme électorale préconisée par les candidats.

Quand le traité de paix sera ratifié, quand le projet de réforme électorale sera mis au point, quand une série de lois actuellement en chantier seront votées, les élections ne pourront pas encore avoir lieu, parce qu'il faut que nos honorables votent le budget.

Or, d'ores et déjà, on peut prévoir que le vote du budget n'aura pas lieu sans incident, sans discussion. A ce moment, chaque honorable parlera de la nécessité de faire des économies, de façon qu'il puisse dire aux contribuables qui attendent avec terreur la feuille d'impôts : « Vous voyez, j'ai fait mon possible pour réduire les dépenses. »

Mais chaque honorable ne manquera pas également d'essayer d'enfler le budget par une augmentation de crédits sur un chapitre quelconque, mais relatif au p... ment d'in-

demnités en faveur de maints agents électoraux.

Toutes ces discussions nous amèneront loin, dans l'année, les élections n'auront pas lieu encore.

Les mandataires sont peut-être satisfaits de ces attermolements, qui prorogent la durée de leur mandat, mais nous ne pensons pas que les électeurs partagent cette satisfaction. Et ils n'ont pas tort.

L. B.

Contre les profiteurs

M. Nail, garde des sceaux, en présence de la cherté persistante du coût de la vie, a cru devoir rappeler aux magistrats du Parquet qu'il convenait de poursuivre avec la plus rigoureuse fermeté les agissements des spéculateurs qui profitent de la suppression des taxes et du retour à la liberté commerciale, saisissent toutes les occasions, notamment la perspective d'une élévation des salaires pour réaliser sans motifs légitimes, au préjudice des consommateurs, des bénéfices scandaleux.

M. Nail a recommandé aux magistrats de requérir des peines d'emprisonnement et des peines d'amende et de s'opposer, sauf dans les cas exceptionnels, à ce que le bénéfice de la loi de surseis soit accordée par le tribunal.

Une circulaire de plus à ajouter au stock de circulaires menaçant des pires mesures les pressureurs, les profiteurs, les accapareurs.

Quel résultat ont produit ces menaces ? Il n'y a pas un marchand de moins probablement et le consommateur, dans tous les cas ne s'est pas encore aperçu que les prix des marchandises aient baissé. Au contraire : les trucs de coquins devenant de plus en plus ingénieux, le consommateur est roué sans qu'il s'en doute.

Les scandales éclatent ? Mais qui écope ? Voyez les « mistelles » ; voyez la pénurie du sucre et la crise des vêtements, de la chaussure, etc.

« Quand les profiteurs sans vergogne rendent gorge, lions-nous dans la *Dépêche*, éditorial de dimanche, la justice sourit, Et il faut, ajoutée-t-elle, que la justice sourie de temps à autre, en République surtout. »

Il devrait en être ainsi : mais dans les scandales des mistelles, du sucre, de l'avoine, de l'interdiction des importations, il y a des coupables autres que de vulgaires marchands. On y trouverait des gens d'administration, de la politique, de la finance, et alors... la justice ne peut plus sourire...
L. B.

Officier de la Légion d'honneur

Enfin ! après 4 ans d'attente ! En effet, c'est le 16 février 1915, que le commandant Dussau, du 7^e de ligne, chevalier avant la guerre, fut grièvement blessé, à Perthes, en Champagne. C'était l'époque où les préparations d'artillerie étaient insignifiantes ! Se lancer à l'attaque d'une tranchée boche, c'était courir à la mort certaine. Néanmoins, afin d'entraîner ses hommes, le commandant Dussau se met à leur tête et tombe, le bras et la cuisse fracassés, à quelques mètres des fils de fer. Il me semble encore l'apercevoir, sur une civière, vert, livide, méconnaissable, me faisant signe : il commandait alors un bataillon du 207^e.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille nos sincères félicitations.
Ant. CHÉRY.

Décorations et citations posthumes

L'Officiel publie les promotions au grade de chevalier de la Légion d'honneur et les citations suivantes :

Guilhamon Jean, sous-lieutenant (réservé) à la C. M. du 7^e rég. d'infanterie : le 30 avril 1917, s'est élancé à la tête des troupes d'attaque contre une position ennemie. Est tombé mortellement frappé sur le terrain conquis. A été cité.

Dalfour Pierre-Louis-Marie-René, sous-lieutenant (active) à la 9^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : jeune officier d'un courage et d'une bravoure à toute épreuve. Blessé grièvement à la bataille de la Marne, en conduisant sa section à l'attaque. A rejoint le front à peine guéri, a été glo-

rieusement tué, le 30 décembre 1914, en s'élancant sous un feu intense à l'assaut de tranchées formidablement défendues. A été cité.

Martin Jean-François, capitaine (active) commandant provisoirement le 2^e bataillon du 7^e rég. d'infanterie : officier d'un grand courage et d'une haute conscience. Commandant provisoirement un bataillon, a été tué au champ d'honneur, le 3 mars 1918, tandis qu'il visitait les tranchées de première ligne. A été cité.

Castaing François-Marie-Joseph-Ernest, capitaine (active) commandant la 12^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : a trouvé une mort glorieuse le 8 septembre 1914 à la tête de sa compagnie en soutenant jusqu'à la dernière minute le feu d'une batterie dont sa compagnie était le soutien. A été cité.

Barny de Romanet Joseph-Marie, capitaine (active) commandant la 4^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : a brillamment enlevé sa compagnie en chargeant à sa tête. A conduit jusqu'aux tranchées ennemies qui ont été conquises, est tombé mortellement blessé au moment où il allait y pénétrer. A été cité.

Nepveu Gaston-Joseph, lieutenant (active) à la 4^e compagnie du 7^e rég. d'infanterie : officier d'une grande bravoure et d'un grand ascendant sur la troupe. S'est signalé, le 14 septembre 1914, par l'habileté et le courage qu'il a déployés, pour assurer avec sa compagnie un repli momentané de son bataillon. Blessé mortellement, le 26 septembre, en résistant avec une énergie et un courage adoussés de tout élan à une attaque allemande supérieure en nombre. A été cité.

Médaille militaire

La médaille militaire et la croix de guerre ont été attribuées au sergent-major territorial) Groc Ernest-Armand-Jérôme, du 207^e régiment d'infanterie : comptable dans une compagnie de l'avant, a toujours fait preuve de dévouement, de courage et d'entrain, a pris part à des ravitaillements périlleux notamment dans les secteurs de la côte du Poivre, de septembre à novembre 1916. Atteint d'une grave maladie contractée en service, est resté à son poste jusqu'aux limites de ses forces.

Administration militaire

M. Lesportes, sergent à la 17^e section des infirmiers militaires est promu au grade d'officier d'administration de 3^e classe et affecté à la 17^e région.

Mouvement administratif

M. Paulvé, ancien sous-préfet de Gourdon, est nommé secrétaire général de l'Aube.

Contributions indirectes

M. Bordères, receveur des contributions indirectes à Cahors est promu à une classe supérieure de son grade. Félicitations.

Perceptions

M. Michaud, percepteur de Fricourt (Seine) est nommé à Limogne.

M. Baumel, percepteur de Salles-sur-Hers, est nommé à Lalbenque.

M. Dreyley, sous-lieutenant au 50^e régiment d'infanterie, est nommé à la perception de Payrac.

M. Méchinino, militaire classé, percepteur à Assier, non installé, est nommé percepteur de Garéoult (Var), 4^e classe.

M. Delpech, percepteur de Marigny (Manche), est nommé à Pern.

La fête du 15 juin

La fête en l'honneur des poilus aura lieu dimanche à 3 h. 1/2 sur les Allées Fénélon.

Le programme sera publié ultérieurement.

Nota. — Des chaises seront mises à la disposition du public, moyennant 1 franc. Mais en raison du nombre restreint des chaises, la Commission invite le public à se faire inscrire chez M. Emile Gagnayre, épicière, Boulevard Gambetta, à partir de jeudi.

Pour danser

Un groupe de jeunes poilus, en permission à Cahors, nous prient de vouloir bien soumettre une petite requête aux organisateurs de la fête du 15 juin.

Ces jeunes braves demandent qu'à l'issue de la fête du 15 juin en l'hon-

neur des poilus, un bal public soit organisé sur les Allées Fénélon.

Ils ajoutent que de nombreuses et gentilles caducriennes formulent la même demande ; aussi nous entrepreneurs-nous de la soumettre aux organisateurs de la fête du 15 juin.

Lou Gorrit del Quercy

Union amicale de l'arrondissement de Gourdon (Lot)

Le Conseil d'Administration de la Société fera sa réunion mensuelle le 14 juin, à 20 heures, café Manouri, 14 quai du Louvre.

Dans l'ordre du jour, il sera donné des détails sur l'excursion qu'il organise le 6 juillet au bois de St-Cloud ; déjeuner sur l'Herbe, jeux divers, sauterie, etc.

Les colonies de vacances seront également organisées et nous pouvons, dès maintenant, assurer à nos compatriotes l'envoi (pour les vacances scolaires) de nos tout petits, dans notre beau pays du Quercy.

Il y aura aussi discussion sur le projet d'une fédération quercinoise. (Projet de M. le docteur Ganiayre).

Le Secrétaire Général
MICHAUD

Réclame Boche

Du *Courrier du Nord-Est* : La guerre nous a appris à mieux connaître l'audace, l'impudence des Boches.

On a déjà cité dans de nombreux journaux les tentatives faites par les commerçants et industriels Boches pour renouer les relations commerciales avec la France et nous inonder de leur Kamelote. La paix n'est pas encore signée que nos ennemis reprennent la guerre commerciale.

Ces jours derniers nous recevions d'une agence de publicité allemande l'offre d'une insertion pour la représentation des vins de Champagne en Allemagne.

Il n'est pas besoin de dire que nous n'avons pas répondu à cette offre impudente.

Que les Boches commencent par signer le traité de paix et à payer les dégâts qu'ils ont commis...

Enfants assistés

A partir du 1^{er} avril dernier, les prix de pension des pupilles de l'Assistance publique du Lot sont fixés comme suit, par mois :

Enfants jusqu'à 1 an, 45 fr. ; de 1 à 2 ans, 40 fr. ; de 2 à 4 ans, 35 fr. ; de 4 à 10 ans, 30 fr. ; de 10 à 13 ans, 15 fr.

Les personnes désireuses de prendre en garde ou en nourrice des pupilles de l'A. P. sont priées d'adresser leur demande à M. l'inspecteur en indiquant leur adresse.

Le noyé de Larroque-des-Arcs

Nous avons annoncé qu'un cadavre avait été retiré du Lot et inhumé au cimetière de Cahors.

D'après les constatations faites par le commissaire de police de Cahors et le maire de Larroque, le cadavre était celui d'un nommé Dordeblanc, de Cours.

Surpris, après plusieurs jours écoulés, de ne pas voir se présenter les membres de la famille Dordeblanc, M. le Procureur de la République ordonne une enquête.

La gendarmerie de Saint-Géry donc, se présente vendredi au domicile de M. Dordeblanc, à Cours, et fut reçue par M. Dordeblanc en personne. Celui-ci n'avait pas été autrement ému par la nouvelle de sa mort, bien certain qu'il était, dit-il, que cette nouvelle était inexacte.

Les témoins qui n'avaient pas hésité une seconde à identifier le cadavre retiré du Lot dimanche dernier, déclarèrent qu'ils avaient été abusés par un ressemblance surprenante.

Il reste maintenant à connaître l'identité du cadavre trouvé dans le Lot sans papiers, avec seize sous dans sa poche, tenant dans sa main crispée un panier vide.

Marché du travail

L'Officiel publie la situation du marché du travail pendant la semaine du 26 au 31 mai 1919, dans le Lot.

Nombre de placements : 17 hommes et 11 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 5 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : Usineurs et manœuvres industriels : 7 hommes, 8 femmes.

Autres travailleurs : 4 hommes et 5 femmes.

Placements dans l'agriculture : 10.

Puy-l'Evêque

Voici les principaux cours pratiqués à notre foire de juin :

Boeufs d'attelage, 1^{re} catégorie, de 3.000 à 3.800 fr. la paire ; 2^e catégorie, de 2.000 à 2.500 fr. ; les bouvillons valaient de 1.200 à 1.600 fr. ; les vaches de travail, de 2.200 à 3.000 fr.

Pour la boucherie : boeufs gras, de 105 à 120 fr. les 50 kilos ; veaux, de 130 à 140 fr. les 50 kilos ; brebis débarrassées, de 100 à 150 fr. la pièce ; chevreaux, de 20 à 30 fr. pièce, suivant grosseur.

Figeac

Perception. — Notre compatriote M. Albert Galtié, percepteur à Moret, est nommé à la perception de Lachapelle St-Luc (Aube).

Lamatvie

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Paul Larribe, maire de Lamatvie, décédé après une assez longue maladie. Il était âgé de 75 ans et maire de notre commune depuis 45 ans.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

Gourdon

Union amicale des démobilisés

Assemblée générale. — La prochaine assemblée générale aura lieu le dimanche 6 juillet à 3 heures du soir (heure nouvelle) dans la salle de la Mairie de Gourdon.

Adhésions. — L'Union amicale, à la date du 1^{er} juin comptait 274 adhérents. Ces adhérents recevront chaque mois l'« Informateur » organe de la Fédération du Lot. Ce journal sera adressé aux nouveaux adhérents.

Fédération. — L'Assemblée générale a désigné M. Giral, Président, pour faire partie du bureau de la Fédération des Mutilés, Démobilisés, Veuves, Orphelins et Ascendants du Lot. M. Giral a été appelé à la vice-présidence de la Fédération par les bureaux des Associations fédérées.

Martel

Le Syndicat d'initiative a décidé qu'un marché aux veaux de lait avec primes, serait tenu le matin de la foire du 23 juin, sur le champ de foire de Lafontanelle.

Tous les bouchers des localités voisines y seront spécialement convoqués.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

SERVICES DIRECTS POUR LES STATIONS THERMALES D'Auvergne

La Compagnie d'Orléans rétablira, pour la saison d'été 1919, ses services directs pour les stations thermales d'Auvergne.

Les relations s'établiront ainsi qu'il suit par le service de nuit, à dater du 31 mai à l'aller et du 1^{er} juin au retour.

ALLER : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 5, arrivée à Chamblet-Nérès à 7 h. 14, à Evaux-les-Bains à 1 h. 56, à la Bourboule à 6 h. 11, au Mont-Dore à 6 h. 30, au Lioran à 9 h. 36 ; à Vic-sur-Cère à 10 h. 38.

RETOUR : Départ de Vic-sur-Cère à 16 h. 9, du Lioran à 17 h. 1, du Mont-Dore à 20 h. 41, de la Bourboule à 21 heures, d'Evau-les-Bains à 0 h. 9, de Chamblet-Nérès à 20 h. 16, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 7 h. 37.

Voitures des 3 classes avec un compartiment lits-toilette et un compartiment couchettes en 1^{re} classe entre Paris et le Mont-Dore et vice-versa.

Un service de jour fonctionnera, en outre, à dater du 7 juin à l'aller et du 8 juin au retour.

ALLER : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 3, arrivée à Chamblet-Nérès à 16 h. 5, à Evaux-les-Bains à 15 h. 45, à la Bourboule à 18 h. 40, au Mont-Dore à 18 h. 59.

RETOUR : Départ du Mont-Dore à

9 h. 37, de la Bourboule à 9 h. 55, d'Evau-les-Bains à 12 h. 38, de Chamblet-Nérès à 10 h. 21, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 34.

Wagon-restaurant entre Paris et Eygurande et vice-versa.

Le service de nuit fonctionnera jusqu'au 15 septembre inclus et celui de jour jusqu'au 30 septembre inclus.

Entre le Mont-Dore et St-Nectaire, service automobile, du 15 juin au 15 septembre, en correspondance avec les trains de jour et de nuit de ou pour Paris-Quai d'Orsay. Entre le Mont-Dore et Besse, service automobile quotidien du 15 juin au 15 septembre, avec continuation sur Condat trois fois par semaine.

La grève à Berlin

De Zurich : La grève de Berlin a été déclarée par les Communistes pour protester contre Scheidemann, auquel les Communistes reprochent de se rapprocher de la droite et de s'appuyer sur l'armée.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphode Carnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Sous-Secrétariat d'Etat au Ministère des Finances

Liquidation des stocks

Vente de 24 juments polinières

Il sera procédé à Figeac le 16 juin courant à 13 heures 1/2 à la vente de 24 juments polinières.

A LOUER

Villa St-Jean, faubourg Cabessut, 5 pièces meublées, avec jardin. S'adresser 7 rue St-Maurice.

ON DEMANDE

des ouvrières pour ramasser le tilleul. S'adresser chez M. Plegès, 7, rue St-Maurice — Cahors.

ON DEMANDE

ouvrières et apprenties couturières chez Mlle TALOU, 8, rue Feydel.

Garage Citroën

NOUYRIT & C^{ie}

Transport automobile

PRIX REDUITS

S'adresser : Bureau commercial, place St-Urcisse, ou à M. JOUFFREAU, mécanicien, boulevard Gambetta.

AVIS

ON DEMANDE des ouvrières et un ouvrier. Travail assuré. S'adresser à M. FARGE, 6, avenue de la Gare.

ÉTUDE

de

M^r François SÉGUY

Licencié en droit, avoué à Cahors

Extrait d'un jugement de Divorce

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors, le quatorze février mil neuf cent dix-neuf, enregistré,

Entre Monsieur Jean Bernadac, négociant à Cahors, actuellement mobilisé aux armées,

Ayant M^r F. Séguy pour avoué constitué et Madame Marguerite Orlicac, demeurant aujourd'hui à Gramat (Lot),

Il résulte que le divorce a été prononcé au profit de Monsieur Jean Bernadac, contre la dite dame Orlicac, qui a été condamnée aux dépens.

Four extrait certifié conforme, Cahors le 10 Juin 1919.

L'avoué poursuivant,
F. SÉGUY.

Le co-gérant : M. ALIBERT,
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

La grève à Berlin

De Zurich : La grève de Berlin a été déclarée par les Communistes pour protester contre Scheidemann, auquel les Communistes reprochent de se rapprocher de la droite et de s'appuyer sur l'armée.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphode Carnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

Pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Sous-Secrétariat d'Etat au Ministère des Finances

Liquidation des stocks

Vente de 24 juments polinières

Il sera procédé à Figeac le 16 juin courant à 13 heures 1/2 à la vente de 24 juments polinières.

Ces juments ne peuvent être adjudiquées qu'à des éleveurs munis du certificat du service des remontes.

Prix et 5 % en sus payable comptant.

A LOUER

Villa St-Jean, faubourg Cabessut, 5 pièces meublées, avec jardin. S'adresser 7 rue St-Maurice.

ON DEMANDE

des ouvrières pour ramasser le tilleul. S'adresser chez M. Plegès, 7, rue St-Maurice — Cahors.

ON DEMANDE

ouvrières et apprenties couturières chez Mlle TALOU, 8, rue Feydel.

Garage Citroën

NOUYRIT & C^{ie}

Transport automobile

PRIX REDUITS

S'adresser : Bureau commercial, place St-Urcisse, ou à M. JOUFFREAU, mécanicien, boulevard Gambetta.

AVIS

ON DEMANDE des ouvrières et un ouvrier. Travail assuré. S'adresser à M. FARGE, 6, avenue de la Gare.

ÉTUDE

de

M^r François SÉGUY

Licencié en droit, avoué à Cahors

Extrait d'un jugement de Divorce

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Cahors, le quatorze février mil neuf cent dix-neuf, enregistré,

Entre Monsieur Jean Bernadac, négociant à Cahors, actuellement mobilisé aux armées,

Ayant M^r F. Séguy pour avoué constitué et Madame Marguerite Orlicac, demeurant aujourd'hui à Gramat (Lot),

Il résulte que le divorce a été prononcé au profit de Monsieur Jean Bernadac, contre la dite dame Orlicac, qui a été condamnée aux dépens.

Four extrait certifié conforme, Cahors le 10 Juin 1919.

L'avoué poursuivant,
F. SÉGUY.

Le co-gérant : M. ALIBERT,
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

LE

PETIT JACQUES

PAR

JULES CLARETIE

De l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

IV

LE COUPABLE

Tout accoutumé qu'il fût à cacher ses sentiments et à dompter ses hésitations, cette fois il ne pouvait se défendre d'une certaine émotion en songeant qu'il allait se trouver en face d'un homme dont l'austérité, la droiture et la force d'âme lui semblaient redoutables.

Le choc avait été sec et froid ; des saluts glacés, de courtes paroles, Arthez, un peu gêné, dissimulant un frémissement en présence de celui dont il se rappelait le rôle aux jours de proscription, prononça le nom de Rambert.

— Rambert ?... répéta Mortal, qui attendait, ne voulant point se livrer... L'accusé ? Le condamné ?

— Ne lui avez-vous pas, demanda Arthez, fait une certaine promesse ?

— Oui, dit Mortal.

Il souriait, mais jamais dans son

intériorité sauvage cet homme ne s'était senti aussi profondément ému. Que